Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB131_2026-DE

SAINT-MARTIN-DE-CRAU
PROVENCE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Séance du 3 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre à 18h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Mme DELLANEGRA Séverine – Maire de la commune

Présents : Mmes et MM. DELLANEGRA Séverine - BESANÇON Julien - CHIOUSSE Céline - MORRA Geoffroy - SALLE Christiane - DEMARQUE Mickaël - CHARNOZ Isabelle - IMBERT Frédéric - ORIOL Anne-Claire - ISNARD Robert - HUMBERT Didier - TOULOUSE Thierry - INVERNON Patrice - LAFUENTE Armand - CAMINADE Yves - LAPORTE Jean-Michel - RIPOLL Fabien - RAMELLA-BAGNERI Stéphanie - PRIEGO Sandrine - LIOZON Jorris - HAINY Isabelle - MAGNIER Stéphanie - HERVE Alexia - SANCHO Thierry - PERRET Christophe - TEIXIER Tania – JARRY Claudy – COZZOLINO Jean-Jacques

Absent(s) excusé(s) avec pouvoir : Mmes et MM. BEAUMONT Anne - MEIFFRE André - ENDERLE Patricia - PAULIN Joëlle – BALBIS Cathy

Absent(s) excusé(s) :

Le secrétariat a été assuré par : Mme CHIOUSSE

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	33
Vote pour :	33
Vote contre :	/
Abstention :	/

N° 131/26 - Dénomination du chemin des Coussouls, voie privée ouverte à la circulation des riverains

Rapporteur : M. BESANÇON

La présente délibération a pour objet de formaliser la dénomination historique du « Chemin des Coussouls », situé sur la commune de Saint-Martin-de-Crau, attribuée à une voie privée existante ouverte à la circulation des riverains et des habitations.

Nomenclature : 3.5

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB131_2026-DE

Cette démarche vise à fiabiliser l'adressage, à faciliter l'identification des habitations desservies et à permettre le référencement de la voie dans les bases de données nationales, sans modifier son statut privé ni les droits de propriété attachés à son emprise.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-30, relatif à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ;

Vu l'article R. 2121-13 du Code général des collectivités territoriales, relatif à la mise à disposition des données de dénomination des voies et de numérotation des constructions dans la Base Adresse Nationale (BAN) ;

Vu les documents cadastraux relatifs au secteur concerné ;

Considérant que la voie située sur la Commune de Saint-Martin-De-Crau dénommée d'usage « Chemin des Coussouls », existant historiquement déjà au moins depuis la création de la commune de Saint-Martin-de-Crau en 1925, ne dispose d'aucun acte juridique formel d'attribution de dénomination ;

Considérant qu'il convient de formaliser officiellement cette dénomination historique afin de permettre l'intégration de la voie dans les référentiels nationaux et de procéder aux opérations de numérotation des habitations pour faciliter l'action des services publics (secours, courriers, raccordements, connexion à la fibre, etc.) ;

Considérant que cette voie privée est ouverte à la circulation des riverains et assure la desserte de plusieurs habitations situées sur les territoires des communes de Saint-Martin-de-Crau et d'Arles ;

Considérant qu'il convient, dans un objectif de cohérence et de fiabilisation des adresses, de procéder à la dénomination de cette voie historique,

Considérant que cette dénomination ne vaut ni classement de la voie dans le domaine public ou privé communal, ni reconnaissance d'un droit de propriété de la commune sur son emprise ;

Je vous demande de bien vouloir :

1. **Approuver** la dénomination du « Chemin des Coussouls » de la voie privée située sur le territoire de la commune de Saint-Martin-de-Crau ;

2. **Préciser** que cette dénomination est sans incidence sur le statut privé de la voie et sur les droits de propriété attachés à son emprise ;

3. **Charger** Madame le Maire de procéder à la mise à jour des données d'adressage relatives à cette voie et d'engager les démarches nécessaires auprès des services compétents afin d'assurer son référencement dans les bases de données concernées ;

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB131_2026-DE

4. **Autoriser** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour :	33 voix
Contre :	0 voix
Abstention :	0 voix
Ne prend pas part :	0 voix

Fait et délibéré à SAINT-MARTIN-DE-CRAU, le 3 novembre 2026.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Séverine DELLANEGRA
Le Maire
La Présidente de séance

MAIRIE DE ST-MARTIN-DE-CRAU (B.-du-Rh.)

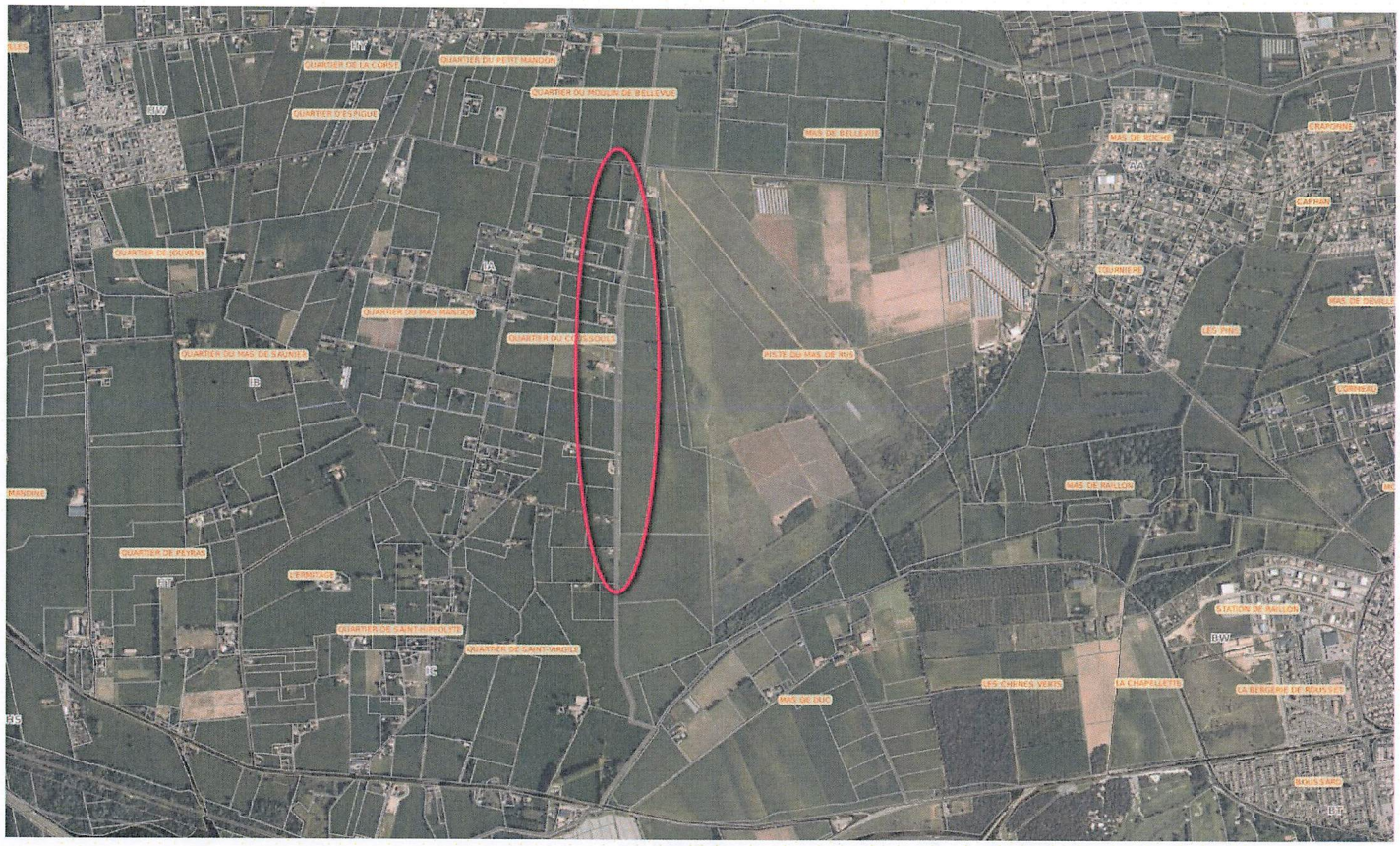
Céline CHIOUSSE
2ème Adjointe au Maire
La secrétaire de séance

Nomenclature : 3.5

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB131_2026-DE

Plans annexés :

Le chemin dénommé « chemin des Coussouls » est situé à l'ouest du territoire communal et longe la limite séparative entre les communes de Saint-Martin-de-Crau et d'Arles ;



Délimitation : Ce chemin commence côté Nord, à l'intersection avec la route de Moulès (parcelle cadastrée B 1543 sur la commune de Saint-Martin-de-Crau et sur la parcelle cadastrée IA 41 sur la commune d'Arles).



Nomenclature : 3.5

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB131_2026-DE

et se termine au Sud au niveau du fond versant de la parcelle cadastrée section IC 50 localisée sur la commune d'Arles.

